



Monument
aux morts

des

Policiers
lyonnais

Cimetière
de Loyasse

1939-2019

À la mémoire des policiers lyonnais Le monument aux morts de Loyasse 1939-2019

Ce n'est que dans les deux dernières décennies du 19^e siècle qu'il est rendu hommage aux policiers tués dans l'exercice de leurs fonctions par des obsèques officielles. En février 1892, le décès en service, des suites d'une grippe, du commissaire de Bellecour, Alexis Dagnac, donnera lieu à des obsèques officielles.

Le premier policier auquel les édiles lyonnais rendront un hommage funéraire est le garde Vincent Besson, tué en service le 12 octobre 1888, et sa mémoire perpétuée par l'attribution d'une tombe honorifique. En 1911, la municipalité lyonnaise étendit cette reconnaissance en accordant des sépultures gratuites aux membres des corps de police, victimes du devoir, que les familles ne désiraient pas inhumer dans une sépulture particulière. Cinq nouvelles tombes honorifiques furent attribuées.¹

Vers la reconnaissance de la Mémoire des policiers

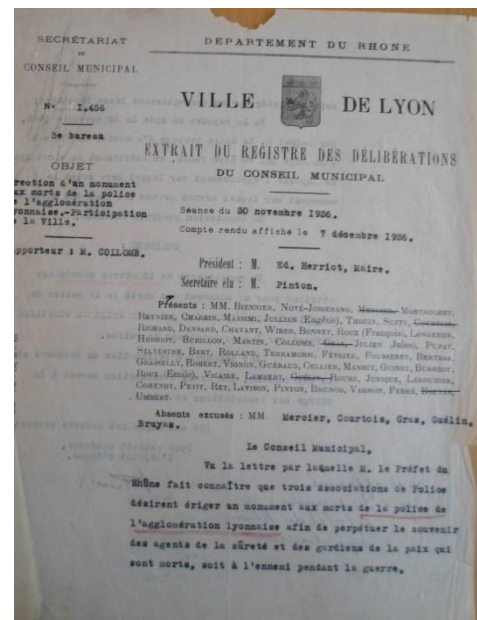
Les associations de prévoyance des gardiens de la paix, des commissaires, des inspecteurs de sûreté et des secrétaires de police estimaient nécessaire d'honorer plus ostensiblement la mémoire de leurs morts. Les policiers lyonnais avaient payé un lourd tribut pendant la Grande Guerre, avec 46 inspecteurs ou gardiens de la paix tombés au champ d'honneur. Depuis le début du 20^{ème} siècle, plus d'une dizaine de policiers avaient été victimes du Devoir. La catastrophe de Fourvière, en 1930, avait ôté la vie à quatre membres du corps des gardiens de la paix.

C'était réparer un oubli et honorer légitimement la mémoire de ces policiers. Lyon avait déjà rendu hommage aux Soldats du feu, en érigeant en 1896, un monument aux Morts dans l'ancien cimetière de Loyasse ;² monument qui avait remplacé, lors de la laïcisation des cimetières, la croix monumentale qui s'élevait.³

La différence de traitement de la mémoire était-elle liée au statut de la police lyonnaise étagée depuis 1851, alors que le corps des Sapeurs-Pompiers était municipal ?

Le préfet du Rhône, Émile Bollaert, gagné à leur cause, intervenait, le 11 janvier 1936, auprès du maire Édouard Herriot, en faveur de l'édification d'un monument. Dès le 17 mars, « Le secrétaire général pour la Police, le chef de la Sûreté, le commandant des gardiens de la Paix, le doyen des commissaires de police et les représentants des associations de policiers » reconnaissent le terrain proposé dans le nouveau cimetière de Loyasse.

Le 30 novembre, Édouard Herriot présentait le projet à la délibération du conseil municipal, qui répondait au « *désir de perpétuer avec plus d'éclat le souvenir des Agents de la Sûreté et des Gardiens de la Paix de*



¹ Au nouveau cimetière de la Guillotière, aux gardiens de la paix, Jules Coutarel (1924), Jules Gaudry (1911), Émile Journot (1918), Louis Morin (1951) et à l'inspecteur Henri Humbert, de la 10^e brigade de police mobile de Lyon (1920).

² Le Père Lachaise de la capitale des Gaules

³ *Le cimetière de Loyasse. Des pierres qui parlent – Le cimetière de Loyasse. La mémoire des lyonnais.* Direction des cimetières de la ville de Lyon. www.lyon.fr

l'agglomération lyonnaise qui sont morts soit à l'ennemi, pendant la guerre, soit à l'intérieur en accomplissant leur devoir. En accord avec les pouvoirs publics les Associations de Police se proposent d'ériger un monument sur lequel seraient gravés les noms des disparus, dont on rappellerait le sacrifice, et que l'on pourrait alors honorer d'un hommage analogue à celui qui est si justement rendu aux Sapeurs-Pompiers victimes du devoir. Je m'associe de tout cœur au désir exprimé par Monsieur le préfet et, considérant qu'il nous incombe de rappeler l'exemple de ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour remplir leur devoir et d'honorer publiquement leur mémoire [...] attribution d'un emplacement de 10 m². [...] Les dépenses d'édification seront à la charge des Association de police.⁴ »

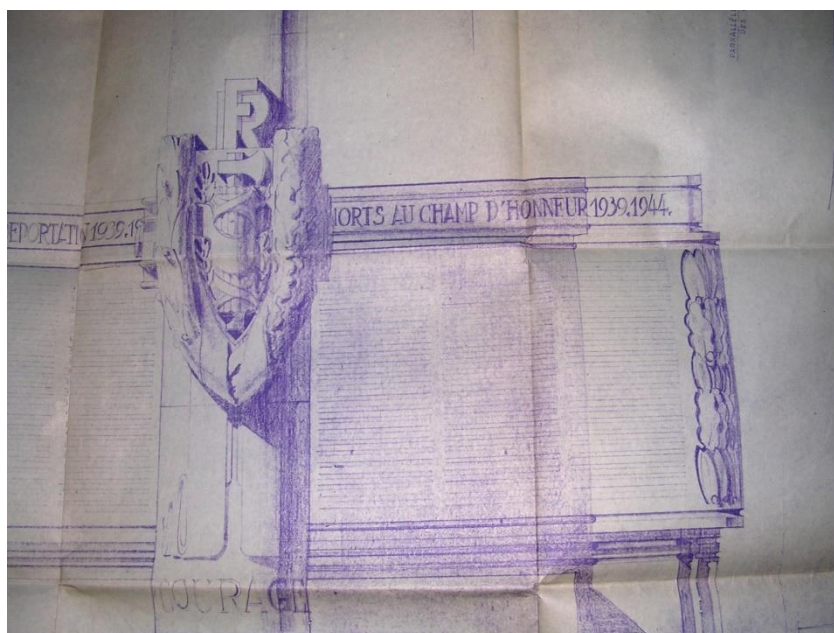
Deux associations formèrent un comité de soutien avec ouverture d'une souscription publique. Au 10 mai 1939, cette collecte avait rapporté 74.272,10 francs. Le 28 novembre 1938, le conseil municipal de Lyon avait, pour sa part, voté une subvention.⁵

Le monument aux morts du cimetière de Loyasse

La conception du monument était confiée à l'architecte Pierre Bourdeix, au sculpteur lyonnais Louis Prost et aux marbriers Guinet-Derriaz.

La colonne centrale portera sur la face de gauche les noms des gardiens de la paix et des inspecteurs de sûreté tués pendant la Grande Guerre et sur celle de droite les policiers victimes du devoir tués par des malfaiteurs ou dans la catastrophe de Fourvière.⁶ « Elle est ornée du faisceau de licteur surmonté du symbole de la République « RF » dans une guirlande de feuilles de chêne avec Croix de Guerre et Médaille de la Police.⁷ » En son sommet les armes de Lyon. Sur le socle

*« À la Police lyonnaise – la population reconnaissante ».
Discipline courage dévouement*



⁴ Délibération du conseil municipal de Lyon, rapport du maire du 30 novembre 1936.

⁵ Direction des cimetières de la ville de Lyon, responsable Mlle Céline Eyraud et M Jean-Pierre Cornu, directeur adjoint.

⁶ Michel Salager, *L'éboulement de la colline de Fourvière, Le 13 novembre 1930, La police lyonnaise en deuil* 2010 19 pompiers, 4 policiers et 16 habitants.

⁷ Le médaillon symbolise en réalité le courage et le dévouement.

Le 2 novembre 1939, 61^{ème} jour de la guerre, est choisi pour l'inauguration du monument, « en présence des drapeaux des Anciens Combattants et de l'Amicale des gardiens de la paix, par le maire Édouard Herriot, le préfet Émile Bollaert, le général Hartung, gouverneur militaire, le secrétaire général pour la police Humbert, le député Burgeot, le procureur général Sénebier, le commandant Rossignol des Sapeurs-pompiers, le commandant Boursier des gardiens de la paix, le chef de la Sûreté Cussonac et le secrétaire principal de police Didier, les présidents et délégations des associations de police.⁸ »



Érigé à l'aube d'une période qui allait se révéler désastreuse pour la France et la communauté internationale, ce monument à la fin de la Seconde Guerre mondiale était dans l'impossibilité d'honorer la mémoire de la centaine de policiers qui avaient péri dans les premiers combats de 39-40, en Résistance, en Déportation ou victimes de devoir.

Une extension de deux ailes était décidée et, le 1^{er} novembre 1947, le nouveau monument était inauguré afin de rendre un vibrant hommage aux policiers qui avaient payé de leur vie leur foi patriotique par les commissaires divisionnaires Louis Niquet, résistant-déporté, Émile Juillard, directeur de l'École nationale de Police, résistant-rescapé des camps de Dora et Dachau. Ils rappellent « combien fut digne et courageuse l'attitude des Fonctionnaires de la Police, pendant les cruelles années de l'Occupation ». Le président Édouard Herriot, au nom de Lyon, de l'Assemblée nationale et de la France, terminait ainsi son allocution « *Je suis certain que ce Monument rappellera aux Policiers lyonnais, leur devoir et à la Population de cette ville, que la Police Française fut digne de la République et de la Patrie* ». Les préfets Bollaert et Pierre Bertaux, Compagnons de la Libération, coprésidaient la cérémonie, en présence du général de Hesdin, gouverneur militaire de Lyon, du commissaire divisionnaire Beau, directeur départemental des services de police, du commandant Mazars des sapeurs-pompiers, et des délégations des associations de policiers et des représentants des divers corps de police.

Quelque 183 noms y sont gravés. Il y a eu des oublis. Pour la plupart, les policiers lyonnais « Morts pour la France » pendant la Grande-Guerre figurent sur le monument aux Morts pour les deux guerres, l'Indochine et l'Algérie, de l'île aux cygnes du parc de la Tête d'Or.⁹ Les noms de policiers de la Région Rhône-Alpes morts pendant les années 1939-1945 ont rejoint, sur le monument, leurs collègues lyonnais.

Désormais, il est structuré en quatre tableaux : Morts au Champ d'Honneur 1914-1918, Morts de la Résistance 1939-1945, Morts au Champ d'Honneur 1939-1945, Victimes du Devoir.

⁸ *La Vie Lyonnaise, collection de guerre N° 4, 21^e année, N° 925*

⁹ Registre des Morts au Champ d'honneur à titre militaire (direction des cimetières de Lyon)

Le transfert de la dépouille du gardien Besson

En 1955, la municipalité lyonnaise décida de mettre un terme au principe des tombes honorifiques. Il était demandé aux familles des bénéficiaires si elles souhaitaient reprendre l'entretien des tombes. Aucun membre de la famille du gardien Vincent Besson ne put être retrouvé. Aussi, fut-il décidé de transférer ses restes sous le socle du monument aux morts. L'exhumation décidée par Édouard Herriot en accord avec le commissaire central Marcellin Queyroux, fut réalisée le 10 août 1955.

EXHUMATION
Mairie de Lyon
ORDRE N° 633
Cimetière de Loyasse
Registre C1
N° 925901
A la date du 12 octobre 1955, le Maire, le Gardien-Clerc
fora procéder à l'exhumation d'un corps désigné, à savoir :
Vincent Besson
- 12 octobre 1888 - 26-2648 - Lyon
L'importance des services rendus par le défunt, ainsi que la situation de sa famille, ont été pris en compte pour la facilité des opérations devant être entreprises dans le but de lui rendre une dernière sépulture.
Taux d'inhumation : 2500
Variation : 400
Entourage :
Séjour à domicile :
Frais :
Cercueil, peuplier : au terrain général (ou terrain particulier)
Cercueil, plombier : de :
Cercueil, métal : par :
Frais de transport : par :
Taxes : 3900
L'inhumation des ossements exhumés est demandée
Ce corps sera réinhumé au cimetière de Loyasse
dans le monument aux morts de la ville de Lyon
sous le socle du monument
aux morts de la ville de Lyon
Frais supplémentaires
Mise au nécropole : 200 fr.
Mobilier funéraire (cercueil, draps, etc.) : 500 fr.
Mobilier funéraire (cercueil, draps, etc.) : 500 fr.
Mobilier funéraire (cercueil, draps, etc.) : 200 fr.
Pour l'inhumation de corps : 200 fr.
Pour l'inhumation de corps : 200 fr.
Pour l'inhumation de corps : 200 fr.
Demandeur : M. Queyroux Marcellin
Désigné : M. Herriot
Commissaire de police de service : M. Queyroux Marcellin
Lyon, le 10 août 1955
Le Maire de Lyon, Édouard HERRIOT

Le Comité du Souvenir

Le comité de soutien pour l'érection du monument se constituait en 1939 en Comité du Souvenir de la police de l'agglomération lyonnaise. Il actualisait ses statuts en 1975. Il est constitué de 11 associations ou mutuelles de policiers¹⁰ et présidé par le directeur départemental adjoint de la Sécurité publique du Rhône (DDSP).¹¹ Il perpétue la mémoire des policiers. En liaison avec les autres associations et la DDSP a été mis en place un dispositif destiné à centraliser et à diffuser les décès des policiers en activité ou en retraite et le cas échéant à permettre la présence de délégations, le dépôt de gerbes. Deux cérémonies annuelles sont organisées au cimetière de Loyasse à l'occasion des 8 mai et 11 novembre, sous la présidence du préfet du Rhône ou du préfet délégué pour la défense et la sécurité. Le comité participe aux cérémonies officielles d'hommage dédiées aux policiers dans l'agglomération lyonnaise.

Il assure la gestion et l'entretien du monument. La municipalité de Lyon a contribué à plusieurs reprises à sa restauration et dernièrement, en 2017, à sa réhabilitation.

Le comité est le premier et le seul existant sous cette forme associative en France.

Sources : Direction des cimetières de la Ville de Lyon, Comité du Souvenir, SLHP, Mémorial Genweb <http://www.francegenweb.fr/>, SGA/SHD, ADRML, collections privées.

Crédits photos : Robert Landiche, Michel Salager, SLHP

Remerciements à Céline Eyraud, Jean-Claude Bordes, Jean-Pierre Cornu, Patrick Delarue, Robert Landiche, Jacques Perier, Michel Salager

¹⁰ Amicale des commissaires de police honoraires de la région Rhône-Alpes (ACPHRA)

Amicale des retraités et veuves de la Police nationale (ARVPN)

Association des Anciens Combattants et Résistants du ministère de l'Intérieur (AACRMI)

Association d'Action sociale départementale Guy Hubert.

Association des Officiers de Police de l'agglomération lyonnaise (AOPAL)

Association nationale d'Action sociale des personnels de la Police nationale (ANASPN)

Amicale des Cadres de la Police nationale et de la Sécurité intérieure (ACPNSI),

Intériale-Mutuelle.

Mutuelle générale de la Police (MGP)

Orpheopolis (OMPN)

Société lyonnaise d'Histoire de la Police (SLHP)

¹¹ Renouant avec la tradition de la présidence par le commissaire central de Lyon.

